



LA FABRIQUE DES TERRITOIRES

LE RÔLE DE OISE-LES-VALLÉES,
AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
DES VALLÉES DE L'OISE

Les collectivités comme l'État sont aujourd'hui confrontées à des transformations profondes : adaptation au changement climatique, transitions démographiques, économiques et sociétales, évolution des besoins en matière d'habitat, de mobilités, d'inclusion sociale ou encore d'accès aux services. Ces mutations interrogent directement les choix d'aménagement, les outils de planification, les modalités de coopération territoriale et, plus largement, les manières de penser et de fabriquer les territoires.

Face à ces enjeux, les agences d'urbanisme accompagnent les collectivités et leurs partenaires dans la compréhension des dynamiques territoriales, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de projets.

À travers ce document et grâce à sa fédération, Oise-Les-Vallées, une des 52 agences d'urbanisme, souhaite expliciter son fonctionnement et son savoir-faire, tout en présentant / évoquant aussi l'expertise des autres agences d'urbanisme.

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif. Il vise avant tout à offrir des clés de lecture, des exemples et des points d'appui pour nourrir les réflexions et les actions à venir au service des territoires.

Agences d'urbanisme : mode d'emploi4

Quel est le statut juridique de l'agence Oise-Les-Vallées ?
 Quelle est la gouvernance de Oise-Les-Vallées ?
 C'est quoi le programme partenarial et la feuille de route de Oise-Les-Vallées ?
 Comment est financé Oise-Les-Vallées ?
 Oise-Les-Vallées peut-elle répondre à des marchés publics ou intervenir en quasi-régie ?
 Quelles sont les principales missions d'une agence d'urbanisme ?
 Quelles expertises mobilisent une agence d'urbanisme ?
 Qu'est-ce que la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) et quel est son rôle ?
 Comment la Fnau est-elle organisée ?

S'adapter pour préserver l'habitabilité des territoires.....12

Comment anticiper les risques climatiques ?
 Pourquoi et comment développer sur son territoire une culture du risque ?
 Comment faire face au retrait du trait de côte sur les littoraux ?
 Comment mettre en place une stratégie de lutte contre les incendies ?
 Comment adapter l'espace public et les équipements aux vagues de chaleur ?
 Comment engager une trajectoire de décarbonation ?
 À quoi sert et comment mobiliser les solutions d'adaptation fondées sur la nature ?
 Pourquoi déployer un urbanisme favorable à la santé ?
 Comment préserver l'eau, les sols et la biodiversité tout en poursuivant le développement territorial ?
 Le savoir-faire de Oise-Les-Vallées.

Se préparer aux transitions à venir.....18

Comment préparer les territoires au vieillissement de leur population ?
 Comment adapter les territoires à l'évolution de la démographie médicale et de l'offre de santé ?
 Qu'impliquent les changements de mode de vie et la réduction de la taille des ménages ?
 Quels sont les enjeux de la réindustrialisation territoriale et son articulation avec la transition écologique ?
 Comment faire face aux enjeux de la logistique urbaine ?
 Comment mieux mobiliser les zones d'activités économiques ?
 Le savoir-faire de Oise-Les-Vallées.

Habiter et vivre ensemble.....24

Comment dresser un état des lieux du logement dans un territoire ?
 Comment lutter contre les logements vacants ?
 Comment accompagner la transformation du parc social et traiter les logements insalubres ?
 Comment accompagner la régulation des logements de courte durée ?
 Comment revitaliser centres-bourgs et centralités commerçantes en perte d'attractivité ?
 Pourquoi fabriquer une ville à hauteur d'enfants ?
 Comment accompagner les pratiques sportives de plein air ?
 Comment définir mon projet d'action sur les espaces publics de ma commune ?
 Le savoir-faire de Oise-Les-Vallées.

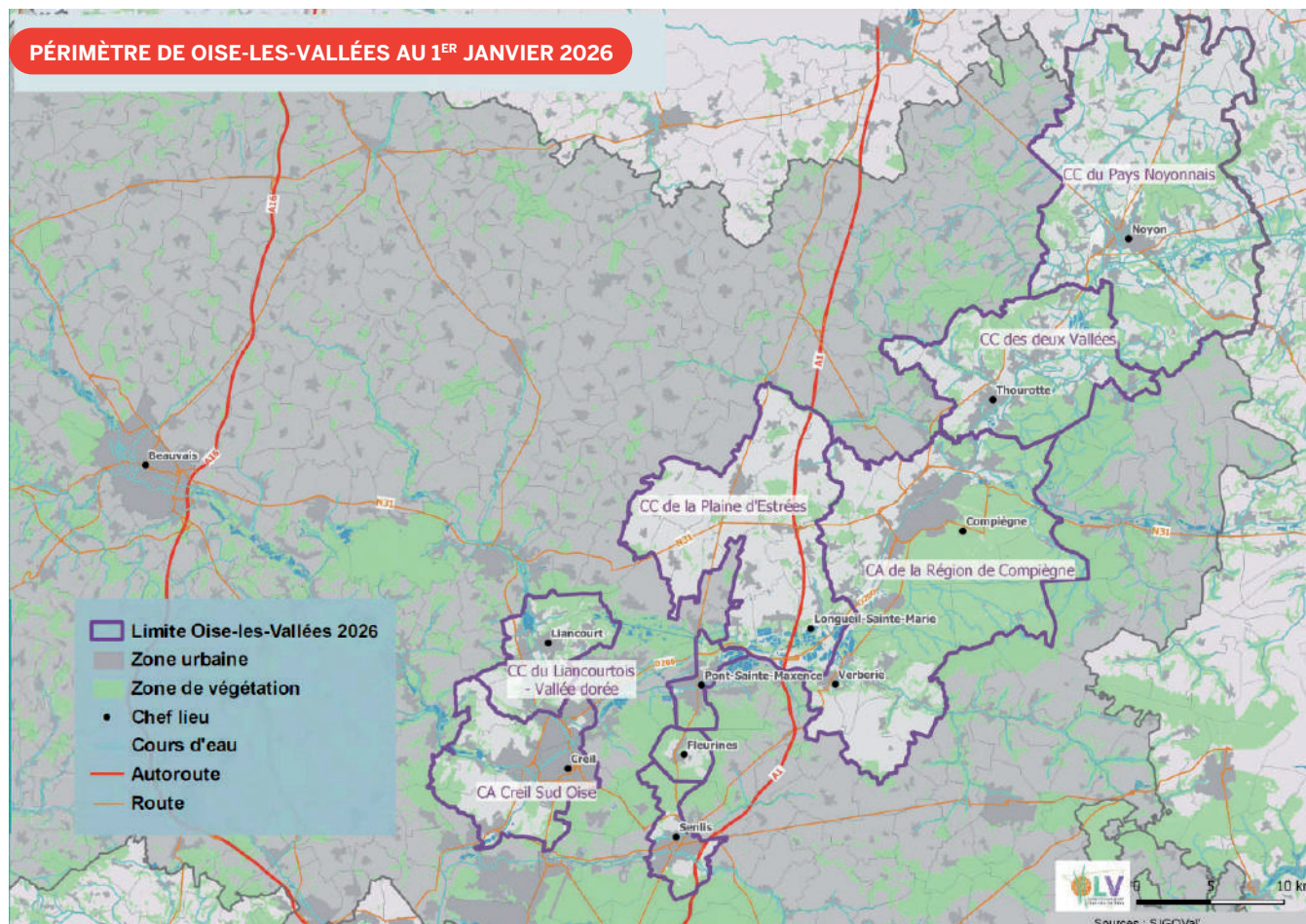
Réduire les inégalités sociales et territoriales.....30

Comment offrir un accès plus équitable aux services, à la santé et aux équipements ?
 Comment décarboner et rendre accessibles les mobilités du quotidien, y compris en zones rurales ?
 Comment réduire la fracture numérique ?
 Comment accompagner les stratégies de végétalisation pour offrir des espaces verts à proximité des habitants ?
 Comment lutter contre les passoires et bouilloires thermiques ?
 Comment faciliter l'accès des plus fragiles au logement (étudiants, ménages défavorisés, publics spécifiques) ?
 Le savoir-faire de Oise-Les-Vallées.

Renforcer les coopérations.....36

Pourquoi renforcer les coopérations entre territoires ?
 À quelle échelle agir face à des enjeux qui dépassent les frontières administratives ?
 Comment articuler les échelles communale, intercommunale, régionale et européenne ?
 Comment coopérer avec toutes les parties prenantes ?
 Le savoir-faire de Oise-Les-Vallées.

Quelques acronymes indispensables à connaître.....40



Agence d'urbanisme **Oise-Les-Vallées**
 1, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 60100 Creil
 03 44 28 58 53 / information@oiselavallee.org

AGENCES D'URBANISME : MODE D'EMPLOI

FONCTIONNEMENT

Quelle est la référence juridique de Oise-les-Vallées ?

Article L132-6 du code de l'urbanisme :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1°** De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2°** De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3°** De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4°** De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5°** D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- 6°** De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 7°** D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »

Quelle est la gouvernance de Oise-les-Vallées ?

Oise-Les-Vallées est une association loi 1901 créée à l'initiative des maires de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Creil et Senlis avec l'Etat, la Région Picardie, le Département Oise, la CCI, Ineris et l'Université de technologie de Compiègne (UTC) en 1989. Elle devient agence d'urbanisme en 1992.

Comme pour toute association, les statuts prévoient une Assemblée générale et un Conseil d'administration qui sont renouvelés après les élections municipales. La singularité de Oise-Les-Vallées se situe dans l'alternance de la présidence, entre les maires de Compiègne et de Creil qui sont alternativement Président et Premier vice-président chaque année.

Son siège social est situé à l'abbaye du Moncel (Pontpoint) mais ses bureaux sont situés à Creil à proximité de la gare.

C'est quoi le programme partenarial et la feuille de route ?

Une feuille de route 2021-2027 a été adoptée par l'assemblée générale et des programmes partenariaux sont proposés par le Conseil d'administration qui prépare également les budgets prévisionnels correspondants aux programmes partenariaux.

D'abord annuel le programme partenarial est devenu triennal 2025-2026-2027. Chaque adhérent peut demander ou proposer des missions en fonction des compétences et de l'expertise présentes au sein de l'Agence, composée d'une équipe de 10 personnes ayant des compétences variées mais complémentaires.

Comment est financé Oise-les-Vallées ?

Comme toute association, son financement est basé d'une part sur des cotisations basées sur le nombre d'habitants que représentent ses membres, et d'autre part sur les subventions ou dotations de ces membres.

Ces missions ne sont pas facturables et non soumises à TVA.

Oise-les-Vallées peut-elle répondre à des marchés publics ou intervenir en quasi-régie ?

Même si elle n'a pas vocation à répondre à des marchés publics, le Législateur a laissé aux agences d'urbanisme une possibilité de réaliser, à titre accessoire, hors du programme partenarial quelques missions complémentaires.

Ces missions sont soumises à la TVA.

UNE AGENCE, C'EST

Une agence, c'est un outil public... sans être une administration.

Les agences d'urbanisme sont des associations loi 1901, créées par la Loi d'Orientation Foncière de 1967 et régies par l'article L132-6 du Code de l'urbanisme. Elles remplissent des missions d'intérêt général, avec un statut souple, associatif, fondé sur le partenariat.

Une agence réunit autour d'une même table, élus, État et acteurs territoriaux. Son conseil d'administration ou son bureau, présidé par des élus locaux, pilote la stratégie.

Cette composition plurielle fait de l'agence un espace neutre de coopération et de confiance.

ÇA N'EST PAS

Une agence d'urbanisme, ça n'est pas...

...un bureau d'études privé.

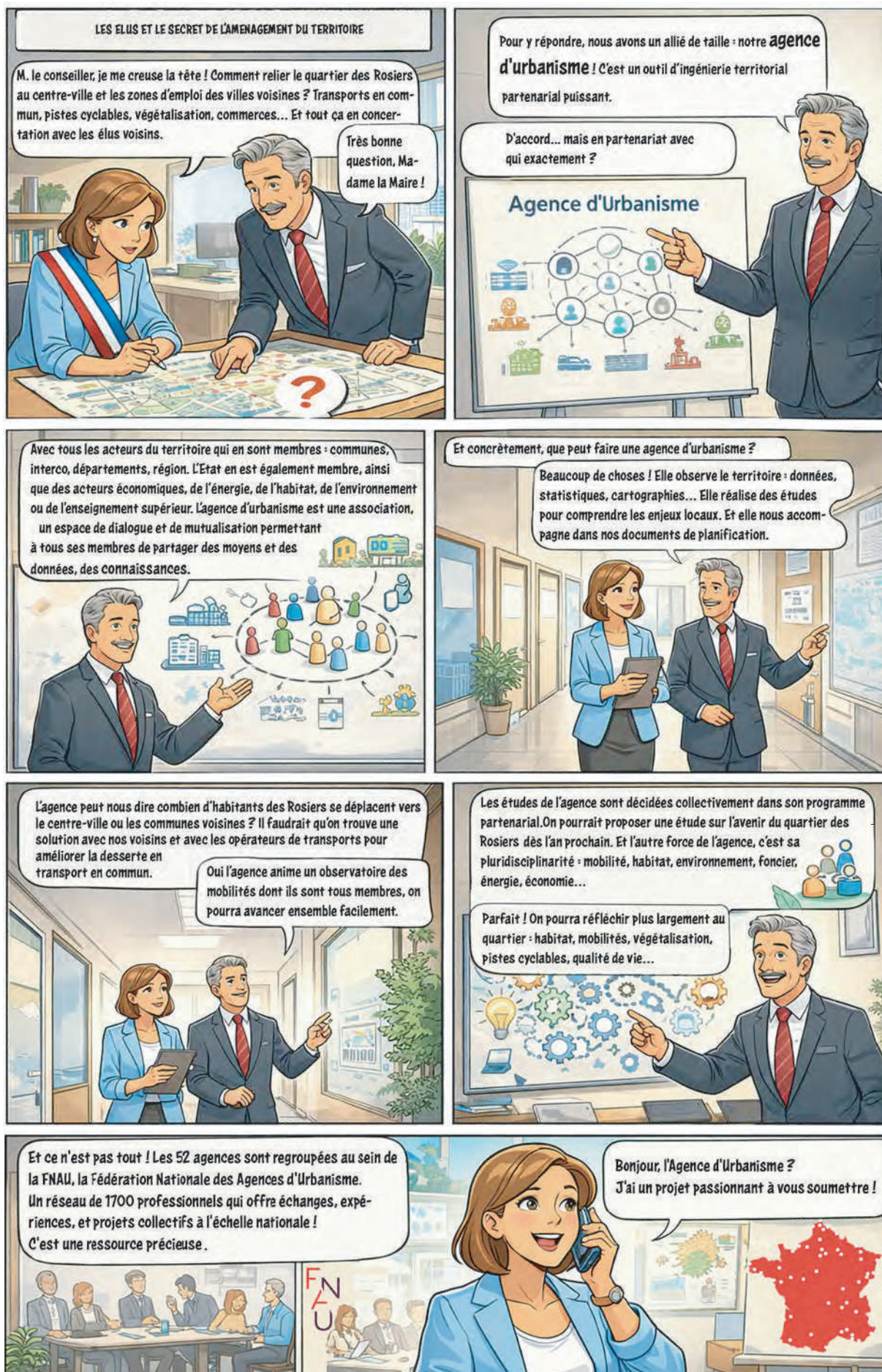
Elle ne répond pas à une logique commerciale. Son cœur d'activité est un programme partenarial d'intérêt général, construit collectivement avec ses membres.

...un service administratif de l'État

Même si l'État en est membre, l'agence d'urbanisme est une association loi 1901, dotée d'une gouvernance propre, présidée par des élus locaux.

...un outil au service d'un seul acteur

Sa gouvernance rassemble collectivités, État, acteurs économiques, universitaires et partenaires territoriaux... Elle agit dans une logique collective et partenariale, au bénéfice de l'ensemble de ses membres.



EXPERTISES

Quelles sont les principales missions d'une agence d'urbanisme ?

Une agence d'urbanisme accompagne les acteurs publics dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'urbanisme et d'aménagement durable des territoires. Inscrites dans le Code de l'urbanisme (article L132-6), ses missions s'organisent autour de quatre grands domaines d'action.

Mettre en œuvre des territoires durables

Les agences d'urbanisme contribuent à concevoir des villes et des territoires plus durables, solidaires et résilients. Grâce à leur expertise transversale et multi-échelles, elles croisent les enjeux urbains, économiques, environnementaux et sociaux afin d'accompagner la transformation des territoires dans toutes leurs dimensions.

Elles apportent aux décideurs publics des clés de compréhension et d'anticipation des grandes transitions contemporaines — environnementales, énergétiques, économiques, sociales ou démocratiques. **Pour cela, elles produisent et partagent une connaissance fine des dynamiques territoriales, fondée sur des études, des analyses prospectives et des démarches participatives, qui permettent d'éclairer l'action publique dans la durée.**

Les agences contribuent également à l'élaboration et à l'évolution des politiques territoriales : requalification des centres urbains, renouvellement urbain, adaptation au changement climatique, préservation des trames écologiques, développement des services ou encore organisation des mobilités du quotidien.

En fédérant les acteurs autour d'une vision partagée du territoire, elles favorisent la mise en cohérence des politiques locales et leur inscription dans une trajectoire de développement plus durable et intégrée.

Observer pour éclairer la décision

Les collectivités ont besoin d'une connaissance fine, objective et actualisée de leurs territoires pour définir leurs stratégies et leurs actions. Les agences d'urbanisme jouent un rôle central dans cette production de connaissance territoriale.

Elles collectent, croisent et analysent des données issues de sources multiples afin de produire des outils d'aide à la décision : analyses, cartographies, tableaux de bord... Elles conçoivent et alimentent par ailleurs des systèmes d'information géographique (SIG) et structurent des bases de données territoriales.

Les agences animent de nombreux observatoires (habitat, foncier, mobilités, économie, environnement, transitions écologiques, etc.), qui permettent de partager une information fiable et de nourrir un débat territorial fondé sur des analyses objectivées.

En complément des approches quantitatives, elles développent également des démarches plus qualitatives et sensibles – enquêtes de terrain, marches exploratoires, ateliers participatifs, récits cartographiques – afin de mieux comprendre les usages, les perceptions et les expériences vécues par les habitants.

Bâtir des stratégies territoriales

Face à des dynamiques territoriales de plus en plus interdépendantes, les agences d'urbanisme contribuent à structurer des stratégies de long terme et à donner de la cohérence aux projets de territoire, aux différentes échelles.

Elles accompagnent les collectivités dans la définition de leurs orientations de développement et dans la construction de visions prospectives, en apportant des méthodes d'analyse, de dialogue et d'aide à la décision. **Leur contribution s'inscrit notamment dans l'élaboration des grands cadres de planification — SCoT, PLUi, schémas régionaux — qui organisent les équilibres entre développement, aménagement et préservation des ressources.**

Par leur positionnement partenarial, les agences facilitent les coopérations entre acteurs et entre territoires. Elles contribuent à faire émerger des dynamiques collectives à différentes échelles : relations entre métropoles et territoires voisins, coopérations urbain-périurbain-rural, contractualisations territoriales ou encore initiatives transfrontalières.

Ainsi, elles participent à renforcer la cohérence des politiques publiques et à inscrire les territoires dans des trajectoires de développement partagées.

Sensibiliser et animer le débat public

Enfin, les agences d'urbanisme occupent une position d'interface, de médiateur, entre les nombreux acteurs qui façonnent les territoires : collectivités, État, acteurs économiques, associations ou habitants.

Elles favorisent le dialogue et la co-construction des projets territoriaux en organisant des démarches participatives, en animant des débats et en partageant les connaissances produites.

Les agences développent également des actions de sensibilisation et de diffusion auprès de différents publics. Ateliers, résidences, expérimentations ou démarches innovantes contribuent à rendre les enjeux territoriaux plus lisibles, à nourrir la réflexion collective et à explorer de nouvelles manières d'agir, afin de mieux faire prendre conscience aux différentes parties prenantes des défis contemporains.

Quelles expertises mobilisent une agence d'urbanisme ?

La **pluridisciplinarité** constitue un marqueur fort et distinctif du fonctionnement des agences d'urbanisme. Peu d'organismes rassemblent en leur sein un éventail aussi large de compétences et d'expertises spécialisées.

Leurs collaborateurs et collaboratrices, issus de métiers très divers, croisent leurs savoir-faire dans de nombreux domaines : urbanisme, habitat, foncier, environnement, économie territoriale et commerce, cohésion sociale, énergie ou encore mobilités. **Cette expertise pointue et complémentaire permet d'appréhender les enjeux territoriaux dans toute leur complexité.**

Grâce à cette diversité de compétences, **les agences jouent également un rôle de médiateur entre les acteurs du territoire. Elles facilitent le dialogue, rapprochent les points de vue et contribuent à construire des analyses partagées.**

Qu'est-ce que la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) et quel est son rôle ?

La Fédération regroupe la cinquantaine d'agences d'urbanisme présente sur l'ensemble du territoire – hexagonal et ultra marin – et fait le lien entre les élus et les 1 700 professionnels de ces structures.

À travers son rôle d'animation, la Fnau offre un cadre structuré pour échanger, partager des expériences, porter des projets collectifs et organiser des temps forts. Elle contribue à renforcer le réseau technique et politique des agences d'urbanisme, en facilitant la capitalisation et la diffusion des pratiques et de l'expertise.

La Fédération entretient par ailleurs des relations régulières avec les associations de collectivités, les ministères et de nombreux réseaux nationaux. Interlocutrice reconnue, elle porte la voix des territoires auprès de l'État et des élus et des acteurs territoriaux, en France comme à l'international.

S'appuyant sur l'expertise de son réseau, de ses partenaires et sur l'ancrage territorial des agences d'urbanisme, la Fnau promeut une vision durable de l'aménagement des territoires et les accompagne dans tous les défis auxquels ils sont confrontés.

Comment la Fnau est-elle organisée ?

L'organisation de la Fédération repose sur une articulation étroite entre une direction politique, incarnée par des élus issus des agences d'urbanisme, une équipe technique dédiée à la conception et à la mise en œuvre des actions, et le réseau des agences d'urbanisme lui-même. La force de la Fnau repose ainsi sur la complémentarité de ses trois composantes principales :

- son Bureau, qui définit la vision stratégique et les orientations politiques ;
- son équipe technique, qui en assure le déploiement opérationnel et l'animation du réseau ;
- le réseau des agences d'urbanisme, acteur à part entière de la Fédération, qui contribue par ses expertises, ses retours de terrain et sa capacité d'expérimentation à nourrir les travaux collectifs et à renforcer la légitimité de la Fnau.

Le Bureau de la Fnau rassemble des élus issus de différentes agences, assurant une représentation équilibrée des territoires. Il a pour mission de définir les grandes orientations stratégiques de la fédération.

Depuis octobre 2023, la Fnau est présidée par Sonia de la Provôté, Sénatrice du Calvados et Présidente de l'Agence d'urbanisme Caen Normandie Métropole. Elle est accompagnée par deux présidents délégués, Catherine Barthelet et Jean-Philippe Dugoin-Clément, illustrant la collégialité de la direction politique.

La prochaine AG renouvelant les instances se déroulera le 16 juillet 2026.

EN BREF

Combien y a-t-il d'agences d'urbanisme ?

En 2026 il existe 52 agences d'urbanisme, réunies au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Elles regroupent 1 700 salariés.

Combien ont-elles de membres ?

Les agences regroupent près de 500 collectivités et partenaires publics (communes, intercommunalités, métropoles, régions, État, etc.), couvrant plus de 44 millions d'habitants.

Pourquoi ne sont-elles pas partout ?

Les agences d'urbanisme naissent à l'initiative des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, qui souhaitent se doter d'un outil partenarial partagé au service de leur stratégie territoriale.

Elles constituent un dispositif de plus de 60 ans, fruit d'une histoire longue qui continue de s'écrire, comme en témoignent les créations récentes d'agences à Mayotte, à Nice et dans le Cotentin.

Aujourd'hui, la très grande majorité des territoires français se situent à moins d'1h30 d'une agence, offrant la potentialité d'une large accessibilité à l'échelle nationale.

C'est quoi les réseaux régionaux ?

Les agences d'urbanisme sont organisées en réseaux régionaux et interrégionaux. Cette organisation leur permet d'être des interlocutrices privilégiées des acteurs de la Région.

ART. L132-6 DU CODE L'URBANISME

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques

d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5° D'accompagner les coopérations

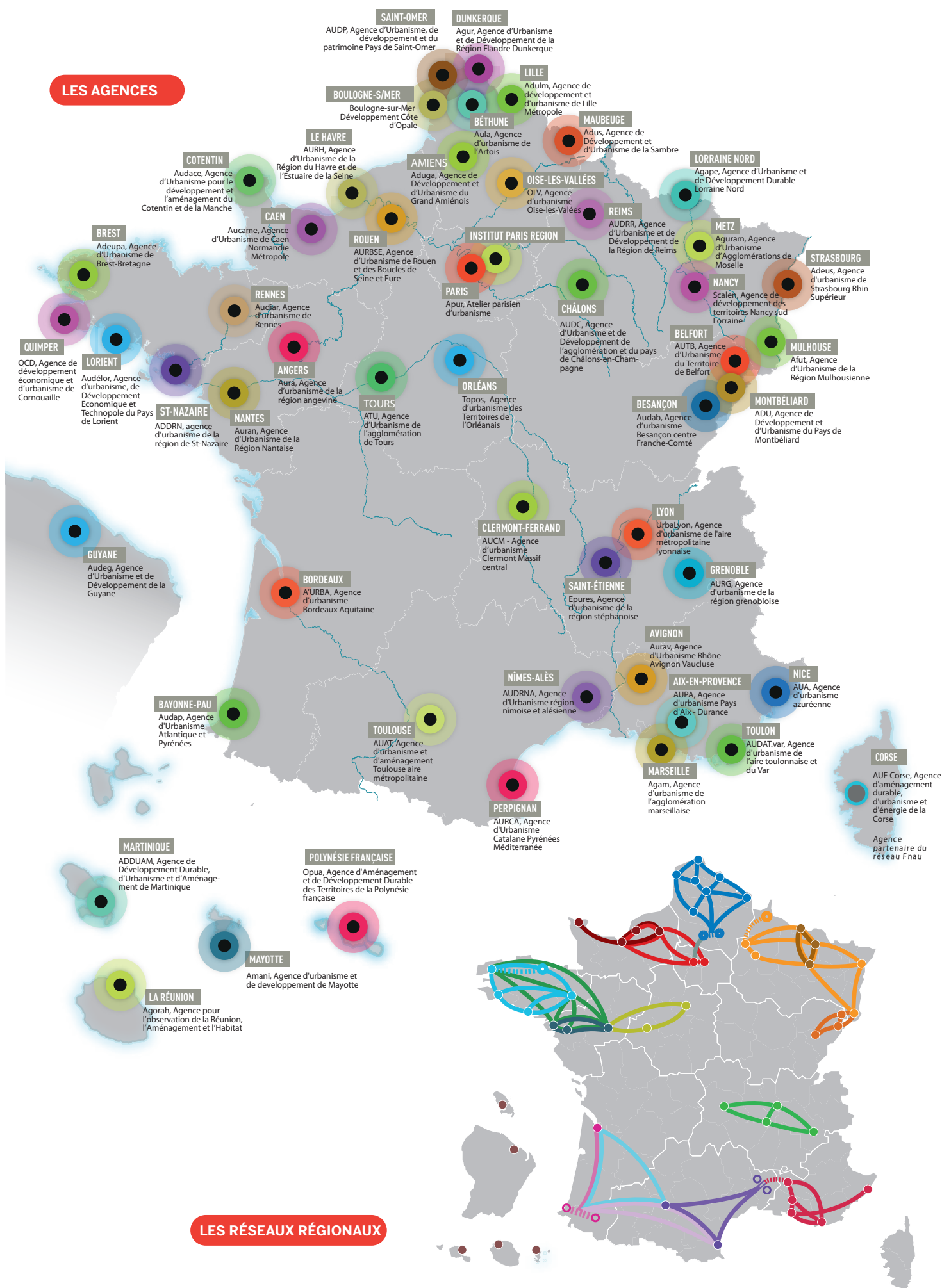
transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;

6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;

7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public [...].

LES AGENCES



LES RÉSEAUX RÉGIONAUX



Face à l'accélération des changements climatiques, les agences d'urbanisme sont très présentes pour accompagner les territoires dans une adaptation qui n'est plus une option, mais une nécessité vitale. Leur rôle est d'aider les acteurs territoriaux à comprendre, anticiper et intégrer ces transformations dans toutes les dimensions de l'aménagement : gestion des risques, sobriété des ressources, santé publique, qualité de vie...

Si l'adaptation vise à renforcer la résilience des territoires — en développant les îlots de fraîcheur, en préservant les continuités écologiques, en renaturant les espaces, en anticipant les risques d'inondation, de sécheresse ou de chaleur extrême,... — les agences contribuent également aux stratégies d'atténuation. Elles outillent les collectivités pour réduire durablement les émissions : optimisation énergétique du bâti et des mobilités, planification bas carbone, développement des énergies renouvelables locales, sobriété foncière et énergétique, nouvelles façons de produire et d'habiter. En articulant adaptation et atténuation, elles participent à la transformation profonde des modèles territoriaux, où l'utilisation raisonnée des ressources — sols, eau, biodiversité, matières, énergie — devient un pilier de l'action publique.

S'ADAPTER POUR PRÉSERVER L'HABITABILITÉ DES TERRITOIRES

LES ENJEUX, LES RÉPONSES DES AGENCES

RISQUES

Comment anticiper les risques climatiques ?

La décision publique gagne en efficacité lorsqu'elle s'appuie sur une lecture fine des aléas (chaleur, inondations, sécheresse, submersion, retrait, gonflement d'argile,...) et des vulnérabilités urbaines et rurales. Les agences d'urbanisme mettent à disposition des élus des diagnostics climatiques territorialisés, des cartes d'exposition aux risques et des scénarios d'évolution pour prioriser les secteurs d'intervention. Les agences d'urbanisme aident à traduire ces enjeux dans la planification (PLU(i), SCoT, stratégies littorales, ...) et dans les projets urbains, afin d'intégrer la résilience dès la conception.

Pourquoi et comment développer sur son territoire une culture du risque ?

Pour qu'un territoire puisse résister aux risques, il faut les connaître, et que cette connaissance du risque et de la manière d'y répondre soit partagée par le plus grand nombre. Pour ancrer l'adaptation dans la durée, l'un des enjeux réside dans la pédagogie.

Les agences conçoivent des ateliers, démonstrateurs, simulations et supports didactiques qui rendent les choix lisibles, et animent des lieux de dialogue entre élus, techniciens, habitants et partenaires. Cette acculturation commune facilite l'appropriation des priorités et la continuité d'action dans le temps.

Comment faire face au retrait du trait de côte sur les littoraux ?

Le recul du trait de côte impose d'anticiper la recomposition urbaine, la relocalisation d'activités et la protection des populations exposées, dans un cadre cohérent avec la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Les agences d'urbanisme accompagnent les collectivités littorales pour cartographier les horizons de recul, qualifier les enjeux menacés et éclairer les choix entre protection, adaptation et renoncement.

Elles contribuent à intégrer ces scénarios dans les documents d'urbanisme (zonages, inconstructibilité, désurbanisation progressive) et dans les projets partenariaux d'aménagement afin d'organiser dans le temps la relocalisation, la renaturation des secteurs exposés et la reconfiguration des centralités.

Comment mettre en place une stratégie de lutte contre les incendies ?

L'intensification des sécheresses et des vagues de chaleur augmente le risque d'incendies, y compris en interface urbain-forêt, ce qui nécessite une approche territoriale de la prévention, de la protection et de la gestion de crise. Les agences d'urbanisme croisent occupation du sol, relief, couvert végétal et dynamiques urbaines pour localiser les secteurs les plus exposés et proposer des scénarios d'urbanisation maîtrisée et de débroussaillage préventif.

Les agences d'urbanisme accompagnent l'inscription de ces enjeux dans les documents d'urbanisme (règles d'implantation, distances de sécurité, maîtrise de l'urbanisation diffuse) et animent des démarches partenariales avec services de secours, gestionnaires forestiers et collectivités pour structurer une stratégie de long terme.

ADAPTATION - ATTÉNUATION

Comment adapter l'espace public et les équipements aux vagues de chaleur ?

En ville, le repérage des îlots de chaleur et des publics sensibles oriente des actions très concrètes : îlots de fraîcheur, ombrage, matériaux clairs et perméables, arbres urbains, gestion de l'eau à ciel ouvert, cours d'écoles renaturées...

Les agences d'urbanisme aident à cibler les sites prioritaires, à hiérarchiser les interventions et à concevoir des référentiels opérationnels, afin de lier adaptation climatique, confort d'usage et santé environnementale.

Comment engager une trajectoire de décarbonation ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNBC, une démarche crédible commence par l'identification des gisements de réduction : bâti, mobilités, zones d'activités, énergies locales, commande publique. Les agences construisent des bilans carbone territoriaux, quantifient les impacts des mesures et proposent des feuilles de route bas carbone compatibles avec les capacités techniques et financières locales.

Elles orchestrent la coordination entre acteurs (collectivités, opérateurs, entreprises) pour passer du plan à l'action.

À quoi sert et comment mobiliser les solutions d'adaptation fondées sur la nature ?

Les solutions d'adaptation fondées sur la nature permettent de réduire les effets des canicules, des inondations ou de l'érosion tout en renforçant la biodiversité, la qualité paysagère et le cadre de vie. Les agences d'urbanisme identifient les potentiels de renaturation, de désimperméabilisation et de restauration des continuités écologiques, et les traduisent en orientations spatiales et en règles dans les documents de planification.

Elles expérimentent, avec les collectivités, des projets démonstrateurs (parcs inondables, trames vertes et bleues urbaines, renaturation de friches) et produisent des méthodologies pour intégrer ces solutions dans les stratégies d'adaptation et les projets d'aménagement.

Pourquoi déployer un urbanisme favorable à la santé ?

Les impacts du changement climatique, des pollutions et des nuisances urbaines sur la santé appellent des réponses intégrées où aménagement, mobilités, habitat et espaces verts contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Déployer un urbanisme favorable à la santé, c'est faire de la qualité de l'air, du confort thermique, de l'accès à la nature et de l'activité physique des objectifs structurants des projets et documents de planification.

Les agences d'urbanisme développent des démarches d'urbanisme favorable à la santé en associant données sanitaires, diagnostics environnementaux et concertation, pour éclairer les arbitrages publics et diffuser une culture commune entre acteurs de la santé et de l'urbanisme.

PLANIFICATION

PCAET

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est l'outil de planification par lequel une intercommunalité organise sa trajectoire de neutralité carbone tout en renforçant sa résilience. Il combine diagnostic de vulnérabilité, scénarios climatiques, objectifs chiffrés et programme d'actions pour réduire les émissions, adapter le bâti, les mobilités, les réseaux et les usages aux effets déjà perceptibles du changement climatique. Articulé avec les documents d'urbanisme, il permet de décliner l'adaptation dans les projets concrets, en mobilisant l'ensemble des politiques sectorielles.

SNBC

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) constitue la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Instituée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et inscrite dans le Code de l'environnement, elle fixe des budgets carbone successifs – plafonds d'émissions à ne pas dépasser – ainsi qu'une trajectoire de réduction pour chaque grand secteur (transports, bâtiment, industrie, agriculture, production d'énergie, déchets). La SNBC repose sur trois piliers : la réduction massive des émissions, le développement des puits de carbone (forêts, sols) et la transformation des modes de production et d'aménagement. Elle sert de cadre de référence aux politiques territoriales, notamment aux documents de planification énergétique et climatique, inscrivant ainsi la transition dans une logique de long terme et de cohérence intersectorielle.

PLANIFICATION

PNACC

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) fixe le cadre de référence national pour préparer les territoires aux impacts du climat futur. Il définit des priorités, des objectifs et des mesures par grands secteurs (urbanisme, santé, agriculture, littoral, biodiversité, infrastructures...) et invite les collectivités à décliner ces orientations dans leurs stratégies locales. Les agences d'urbanisme s'en saisissent pour territorialiser ces enjeux, outiller les élus et assurer la cohérence entre visions nationales, régionales et locales de l'adaptation.

Comment préserver l'eau, les sols et la biodiversité tout en poursuivant le développement territorial ?

La préservation des ressources exige d'articuler renaturation, continuités écologiques, gestion intégrée de l'eau et sobriété foncière. **Les agences réalisent des analyses multi-échelles (bassins versants, trames vertes et bleues, qualité des sols), identifient les leviers de reconquête (friches, désimperméabilisation, renaturation d'espaces) et proposent des règles et gabarits d'aménagement compatibles avec les objectifs de long terme.**

LES RESSOURCES DE LA FNAU



Comment les Outre-mer s'adaptent-ils aux changements climatiques ?

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/adaptation-3-oceans-comment-les-outre-mer-sadaptent-ils-aux-changements-climatiques-connaître-planifier-agir/>



Renaturer les territoires

Vers des stratégies alliant biodiversité, qualité des sols et sobriété foncière

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/renaturer-les-territoires/>



Replacer l'eau au cœur de la ville

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/replacer-leau-au-coeur-de-la-ville/>



| LE SAVOIR-FAIRE DE OISE-LES-VALLÉES _____

HAUTS-DE-FRANCE

Résidence flash concernant des centres-villes des petites ou villes moyennes

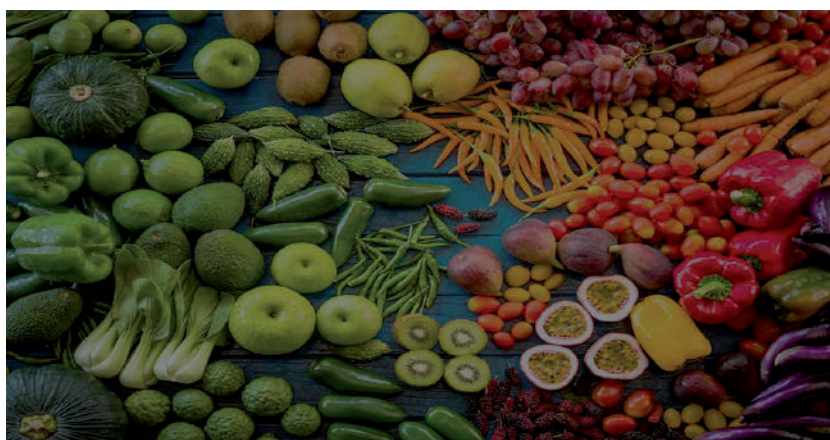
Des travaux sous forme de résidence flash ont été menés avec les autres agences d'urbanisme des Hauts-de-France et les services de la Région afin de proposer des pistes d'actions dans les centres anciens.



SANTÉ ALIMENTAIRE

Etat des lieux de la précarité alimentaire / urbanisme favorable à la santé

Un travail exploratoire a permis de déterminer l'accessibilité à la production et à la vente des produits alimentaires par les populations vulnérables. Celui-ci peut être utilisé dans les Plans alimentaires territoriaux (PAT).



BASSIN CREILLOIS - HAUTS-DE-FRANCE

Identification des îlots de chaleur pour en faire des îlots de fraîcheur

Certains espaces publics sont des îlots de chaleur affectant la qualité de vie des habitants. Les collectivités ne pouvant pas intervenir partout et en même temps, les travaux permettent de dégager des priorités d'intervention des gestionnaires des espaces publics.

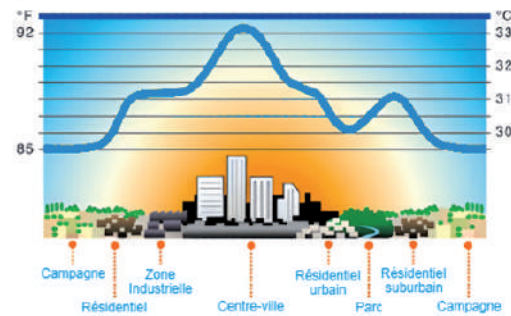
Seuils thermiques

Il n'existe pas de **seuil fixe** pour les îlots de chaleur urbains, tout comme pour les îlots de fraîcheur.

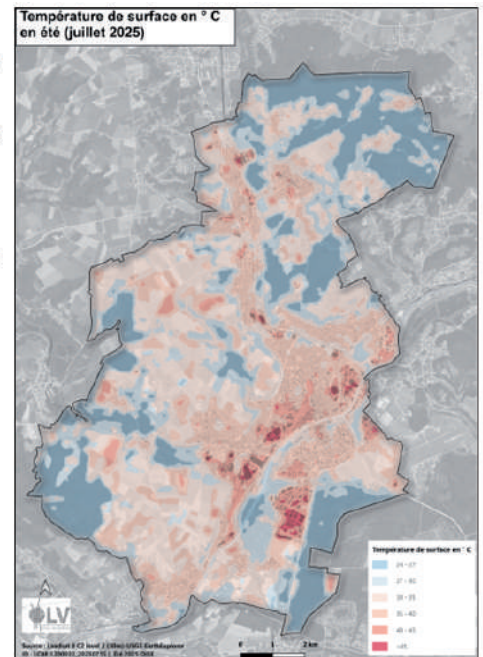
Au-delà de 30 °C en température ambiante, on observe typiquement la présence d'un **îlot de chaleur urbain**.

À partir de 32 °C, le **stress thermique** s'intensifie.

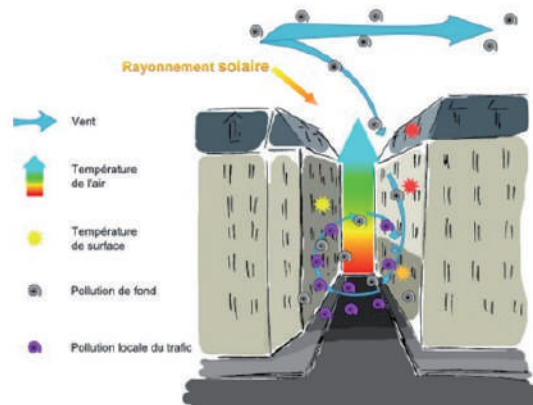
Une zone plus fraîche que son environnement urbain immédiat (généralement -2 à -5 °C) peut être qualifiée d' **îlot de fraîcheur urbain**.



Source: <https://www.institutparisregion.fr/fr/actualites/etudes/etude-774-les-îlots-de-chaleur-urbains-REPERTOIRE.pdf>



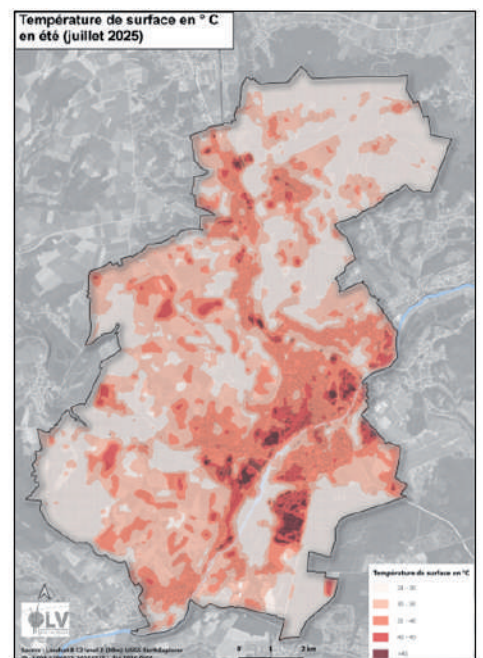
2. Cartographie LST (Température de surface ou au sol)



Source : <https://www.panneauxsandwich.com/blog/solutions-îlot-chaleur>

$$LST (^{\circ}C) = (valeur\ DN\ de\ ST_B10 \times 0,00341802 + 149,0) - 273,15$$

- DN = valeur brute du pixel dans la bande ST_B10
- Scale factor : 0,00341802 (précalculé USGS)
- Offset : +149,0 K
- Offset = température minimale théorique détectable + correction instrumentale
- Kelvin → Celsius : -273,15





Les territoires sont engagés dans une série de transitions profondes — démographiques, économiques, sociétales et écologiques — qui redéfinissent leurs dynamiques et leurs équilibres.

Les agences d'urbanisme jouent un rôle important pour éclairer ces mutations, en objectivant les tendances, en accompagnant les décideurs publics et en créant les conditions d'une transformation maîtrisée. Vieillesse de la population, réduction de la taille des ménages, reconversion économique, transitions énergétiques et bouleversements environnementaux exigent une vision prospective et une ingénierie collective au service des élus et des acteurs locaux. Par leur capacité d'analyse et de mise en dialogue, les agences contribuent à construire des trajectoires de transition adaptées aux identités et aux ressources de chaque territoire, afin d'en renforcer la robustesse et l'attractivité.

SE PRÉPARER AUX TRANSITIONS À VENIR

LES ENJEUX, LES RÉPONSES DES AGENCES

DÉMOGRAPHIE - MODE DE VIE

Comment préparer les territoires au vieillissement de leur population

Les besoins en logements, services et mobilités évoluent rapidement, notamment face au vieillissement de la population, à la multiplication des familles monoparentales ou des personnes seules.

À partir d'analyses démographiques et sociales, les agences aident à calibrer l'offre territoriale (logements adaptés, proximité des services, mobilités inclusives), à planifier les équipements et à intégrer ces exigences dans l'habitat, l'espace public et la programmation urbaine.

Comment adapter les territoires à l'évolution de la démographie médicale et de l'offre de santé ?

L'attractivité des territoires, la répartition des professionnels de santé et la transformation des modes de prise en charge (téléconsultations, médecine de proximité, maisons de santé pluridisciplinaires) modifient les besoins en accès aux soins et aux services médico-sociaux.

À partir d'analyses de la démographie médicale, des besoins de la population et des fragilités territoriales, les agences aident à repérer les zones sous équipées, à anticiper les reconfigurations de l'offre et à intégrer ces enjeux dans l'aménagement urbain (implantation des équipements, liens habitat-services-mobilités, organisation des parcours de soins).

Qu'impliquent les changements de mode de vie et la réduction de la taille des ménages ?

Les ménages se recomposent : plus de personnes seules, de familles monoparentales, de cohabitants, et des modes de vie plus éclatés entre domicile, télétravail et espaces publics. Ces évolutions transforment les besoins en logements, en services de proximité, en mobilités du quotidien et en espaces publics.

À partir d'analyses démographiques et sociales, les agences aident à calibrer l'offre (logements de petite taille, typologies variées, espaces partagés), à organiser la proximité des services et à intégrer ces exigences dans l'habitat, l'espace public et la programmation urbaine, afin que le territoire accompagne les nouvelles formes de vie plutôt que les subisse.

ÉCONOMIE

Quels sont les enjeux de la réindustrialisation territoriale et son articulation avec la transition écologique ?

La réindustrialisation s'inscrit dans la recomposition des filières (énergie, numérique, santé, alimentaire, industrie verte), les enjeux de souveraineté et de réduction des émissions. Elle implique de repenser la localisation productive et de limiter l'artificialisation, notamment par la valorisation des friches. Les agences d'urbanisme identifient les fonciers à potentiel, analysent les externalités et proposent des scénarios compatibles avec les stratégies territoriales. Elles accompagnent ainsi la conciliation entre attractivité économique, emploi et exigences environnementales, en intégrant ces enjeux dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLH, stratégies foncières et économiques). L'objectif est de faire de la réindustrialisation un levier de revitalisation, sans extension périphérique consommatrice d'espace et en préservant la qualité de vie.

Comment faire face aux enjeux de la logistique urbaine ?

Explosion du e-commerce, réduction des émissions, exigences de décarbonation : la logistique est un sujet clé de l'économie locale et du quotidien des habitants. Les agences d'urbanisme analysent les flux de marchandises, la localisation des plateformes et entrepôts, leur accessibilité et leur impact sur l'environnement et les quartiers (trafic, nuisances, foncier).

Elles aident les acteurs à définir des stratégies de logistique urbaine durable : localisation optimisée des espaces logistiques, articulation avec les grands corridors de transport et les ports, développement de solutions de livraison bas-carbone (massification, relais de proximité, cyclologistique), intégration de ces enjeux dans les documents de planification.

Ces travaux s'articulent avec les réflexions sur la réindustrialisation bas-carbone et la localisation d'activités productives plus sobres en foncier et en émissions.

Comment mieux mobiliser les zones d'activités économiques (ZAE) ?

Les ZAE sont marquées par une occupation du foncier peu dense, des usages peu mixtes, des mobilités centrées sur la voiture individuelle et des impacts paysagers et environnementaux importants. Les agences d'urbanisme proposent de diagnostiquer l'état de ces zones (occupation réelle, vacance, accessibilité, émissions, qualité de service) et de construire des stratégies de requalification globale : densification, mixité des usages, réduction des surfaces commerciales surdimensionnées, réaffectation des friches.

Elles aident à articuler ces stratégies avec les scénarios de transition (ZAN, décarbonation, résilience), avec les réseaux de transport et les projets de centres-villes ou de quartiers d'habitat.

PLANIFICATION

Comment élaborer ou réviser un document de planification ?

Les documents de planification urbaine – SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLU ou PLUi (Plan Local d'Urbanisme, intercommunal le cas échéant) et PLH (Programme Local de l'Habitat) etc. – sont des cadres stratégiques et réglementaires qui orientent l'aménagement d'un territoire : le SCoT fixe la vision d'ensemble à long terme, le PLU(i) organise l'usage du sol et encadre les projets, tandis que les plans thématiques planifient l'offre de logements ou de mobilité par exemple. Leur élaboration ou leur révision nécessite un diagnostic partagé, la définition d'orientations politiques, la concertation des acteurs, puis la traduction réglementaire et l'évaluation environnementale, avant enquête publique et adoption.

Les agences d'urbanisme accompagnent les collectivités à chaque étape : elles réalisent diagnostics et analyses prospectives, aident à formaliser un projet de territoire cohérent, proposent des scénarios d'aménagement, apportent une expertise juridique et cartographique, facilitent la concertation et l'animation des débats, et garantissent la cohérence entre les différents documents.

Leur rôle est d'offrir une ingénierie neutre, réactive et pluridisciplinaire, au service d'un document robuste, partagé et opérationnel.

OUTILS

À quoi sert un inventaire des ZAE ?

L'article 220 de la loi Climat et Résilience rend obligatoire pour les EPCI la réalisation d'un inventaire des ZAE, comprenant l'état parcellaire, l'identification des propriétaires et occupants, ainsi que le taux de vacance de chaque zone. Cet inventaire constitue une base de connaissance indispensable pour mener à bien une stratégie foncière. Les agences d'urbanisme peuvent accompagner les territoires dans la définition des périmètres, la production de l'état parcellaire, la collecte des données et le calcul des taux de vacance.

Pourquoi mettre en place un observatoire des friches ?

Un observatoire des friches permet d'identifier, qualifier et suivre les espaces inoccupés. Il favorise la sobriété foncière en repérant les fonciers à revaloriser, recycler ou renaturer. Il constitue ainsi un outil d'appui aux politiques de redynamisation, de réindustrialisation, de rénovation commerciale ou de renaturation, en contribuant à la mise en œuvre des objectifs Zan grâce à une vision claire des gisements fonciers mobilisables.

Comment développer une stratégie data et IA au service du pilotage de mon territoire et de la décision politique ?

La montée en puissance des données territoriales, des outils numériques et a fortiori très récemment de l'intelligence artificielle transforme la manière de concevoir, de planifier et de gérer les territoires.

Les agences d'urbanisme sont des acteurs de la transition numérique : elles structurent des observatoires partagés, développent des plateformes de données, produisent des cartographies et des indicateurs pour éclairer les choix des élus. Elles peuvent aider à bâtir une stratégie data – IA de territoire : définition des besoins prioritaires (suivi des transitions, observatoires habitat-économie-mobilités, suivi des objectifs ZAN et climat), gouvernance des données (partage, qualité, éthique), et exploration d'usages d'IA (aide à la simulation de scénarios, visualisation de projets, appui à la concertation).

L'enjeu est de mettre ces outils au service du débat politique et de la compréhension citoyenne, et non l'inverse, en gardant la décision entre les mains des élus.

LES RESSOURCES DE LA FNAU



Pour une logistique décarbonée et mieux acceptée

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/pour-une-logistique-decarbonee-et-mieux-acceptee/>



Vieillir en ville, comment la ville s'adapte aux seniors ?

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/vieillir-en-ville-comment-la-ville-sadapte-aux-seniors/>



Transformation numérique, un défi sociétal et territorial

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/transformation-numerique-un-de-fi-societal-et-territorial/>



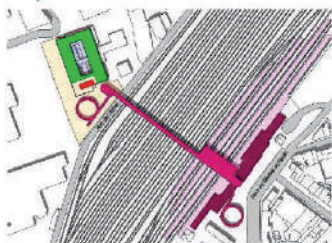
LE SAVOIR-FAIRE DE OISE-LES-VALLÉES

ROISSY-PICARDIE

Valorisation les étoiles ferroviaires en lien avec Roissy-Picardie et les territoires alentours.

En lien avec l'arrivée de Roissy-Picardie annoncée, Oise-les-Vallées a mené de nombreux travaux depuis 30 ans pour que l'ensemble du territoire puisse profiter des retombées et tirer profit de cette nouvelle infrastructure ferroviaire. Ces travaux peuvent aller de la parcelle au département.

Site Imeca

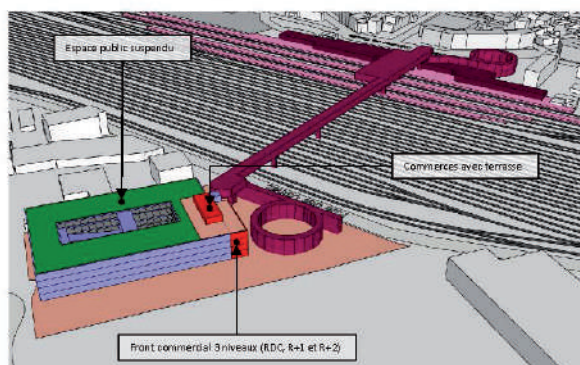
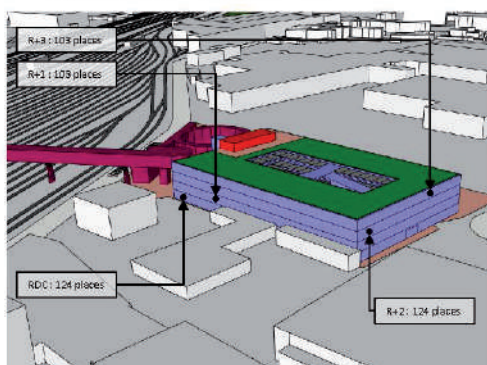


Construction d'un parking aux abords de la passerelle

Parking silo de 433 places sur 4 niveaux (R+3 || H = 12 m). Ici la toiture accueille un espace public et la structure du parking est conçue pour être reconvertible.

Estimation du coût (parking R+3 uniquement) : 8 347 000 € HT

[19 000 € HT par stationnement + 120 000 € HT équipements de péage]

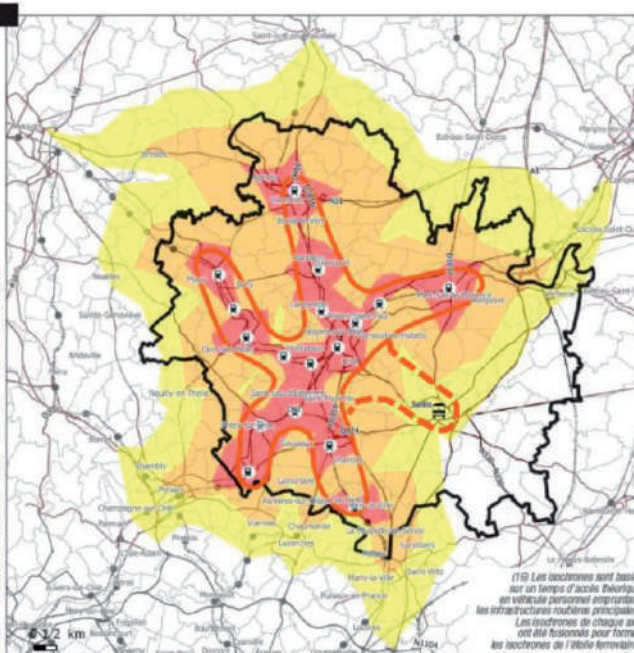
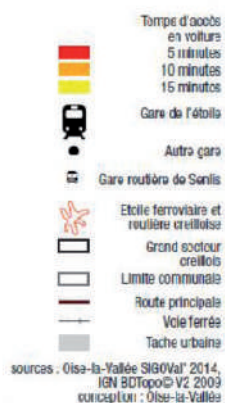


■ Parking ■ Commerces / services ■ Espaces verts ■ Espace piétonnier

Distance temps théorique en voiture à une gare de l'étoile ferroviaire	Population totale (11)	Population active (12)	Population active occupée (13)
0 - 5 min	187 000	88 400	75 800
0 - 10 min	245 000	116 000	101 300
0 - 15 min	325 400	157 500	139 000

sources : SIGOval - 2014, Insee RP 2010 - recensement de la population

(11) Les estimations de population ont été dérivées à partir de croisements entre les données de la population et les zones d'habitat de chaque gare. Ceci a permis de mieux appréhender la répartition de la population dans les communes. Elles sont donc des estimations de la population de la commune de l'axe.



Temps d'accès en voiture aux gares de l'étoile ferroviaire creilloise

LIAISON SEINE-ESCAUT

Outil de qualification du potentiel fluvial des vallées de l'Oise et de l'Aisne

L'agence est mobilisée pour tirer parti des infrastructures fluviales qui sont en projet depuis 30 ans dans les vallées de l'Oise.

Le potentiel fluvial (inventaire des quais, installations terminales embranchées et disponibilités foncières à proximité) peut aider les acteurs économiques à développer le fret fluvial et ferroviaire afin de développer le report modal du transport des marchandises.



RÉVISION DES SCOT

Suivi/bilan et mise en œuvre

Après de nombreuses élaborations, Oise-les-Vallées a acquis une expertise et un savoir-faire en matière de documents d'urbanisme stratégiques tels que les ScoT, aussi bien dans les révisions que les mises en œuvre ou évaluations.





Dans un contexte marqué par la crise du logement, l'impératif de sobriété foncière et l'évolution des modes de vie, les agences d'urbanisme accompagnent les collectivités pour imaginer des territoires adaptés aux besoins des différentes populations.

Habiter ne se résume pas à produire du logement : il s'agit de penser des lieux de vie et des espaces publics capables de renforcer le lien social, de favoriser la mixité et de répondre à la diversité des besoins : familles, étudiants, jeunes actifs, personnes âgées, saisonniers... Les agences apportent leur expertise pour articuler renouvellement urbain, qualité architecturale, prise en compte du zonage, cohésion sociale, revitalisation commerciale, amélioration de la qualité de vie. En replaçant l'humain au cœur des projets — dans le logement comme dans les espaces publics — elles contribuent à construire des milieux de vie accueillants, solidaires et résilients.

HABITER ET VIVRE ENSEMBLE

LES ENJEUX, LES RÉPONSES DES AGENCES

LOGEMENTS

Comment dresser un état des lieux du logement dans un territoire ?

Pour répondre à la crise du logement qui sévit dans de très nombreux territoires, tout en maîtrisant l'empreinte foncière, une des pistes est une stratégie habitat-foncier fondée sur la réalité des besoins (par publics), la reconquête du parc existant et la lutte contre la vacance.

Les agences d'urbanisme établissent des diagnostics précis, identifient les potentiels (réhabilitation, densification choisie, friches) et conçoivent des programmations équilibrées, compatibles avec les objectifs Zan et la qualité urbaine.

Un bon état des lieux commence par une connaissance fine des dynamiques locales : évolution démographique, profils des ménages, état du parc de logements, besoins spécifiques (jeunes, personnes âgées, précaires, etc.) qui se traduit dans plusieurs dispositifs d'observation : Observatoire de l'habitat, du foncier ou encore des loyers.

Comment lutter contre les logements vacants ?

La vacance prolongée des logements prive les territoires d'offre de logement, fragilise les centres-villes et renforce l'artificialisation par la construction neuve. Les agences d'urbanisme aident à dresser un état des lieux précis de la vacance (parc privé, passoires énergétiques, secondaires, zones délaissées) et à construire des stratégies locales de remise sur le marché, avec l'État et leurs partenaires (ADIL, foncières, bailleurs, notaires, agences immobilières).

Elles contribuent à articuler ces démarches avec les dispositifs nationaux (Plan de lutte contre les logements vacants, outil Zéro Logement Vacant) et aux politiques de réhabilitation, de sobriété foncière et de mixité sociale, pour que la vacance devienne une ressource à remobiliser.

Comment accompagner la transformation du parc social et traiter les logements insalubres ?

Les agences d'urbanisme analysent l'état du parc (logements sociaux, logements insalubres, zones dégradées) et proposent des stratégies de réhabilitation, de rénovation énergétique ciblée, de recomposition des quartiers et de prévention des phénomènes de ghettoïsation.

Elles aident à intégrer ces enjeux dans les politiques de l'habitat, les PLU(i) et les plans de renouvellement urbain, en articulant bailleurs, collectivités, services de l'État et habitants.

Comment accompagner la régulation des logements de courte durée ?

La loi d'Anaïg Le Meur (loi « Airbnb » du 19 novembre 2024) renforce l'encadrement des meublés de tourisme pour réduire les déséquilibres du marché locatif, protéger l'offre de logements permanents et limiter les nuisances dans les quartiers. Elle abaisse les avantages fiscaux, rend le DPE obligatoire pour les locations touristiques et donne plus de pouvoirs aux maires (plafonds de 90 jours/an de location, quotas de meublés, répartition sectorielle).

Les agences d'urbanisme aident les élus à traduire ces règles dans le cadre local : définir des zones où limiter les logements de courte durée, articuler ces dispositifs avec le PLU(i), le PLH et la politique de l'habitat, et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de quotas, de zones de protection ou de reconversion de certains meublés en logements permanents, afin de préserver la mixité sociale et la qualité de vie des habitants.

UNE VILLE POUR TOUS

Comment revitaliser centres-bourgs et centralités commerçantes en perte d'attractivité ?

Requalification des espaces publics, diversification programmatique, habitat en cœur de bourg, mobilités apaisées et animation sont à articuler.

Les agences d'urbanisme combinent analyses commerciales, foncières et de flux, co construisent des stratégies de redynamisation et accompagnent la mise en œuvre. (outils fonciers, phasage, indicateurs de suivi).

Pourquoi fabriquer une ville à hauteur d'enfants ?

Fabriquer une ville à hauteur d'enfants revient à penser la ville à partir des usages quotidiens des plus vulnérables, ce qui bénéficie à l'ensemble des habitants. Cette approche dépasse la seule création d'équipements dédiés et implique des logements adaptés aux familles, des espaces publics sûrs et ludiques, des mobilités apaisées, des services de proximité et une meilleure qualité environnementale.

Elle répond à plusieurs enjeux : favoriser l'autonomie et la santé des enfants par le jeu et les déplacements actifs, renforcer la sociabilité et le sentiment d'appartenance, soutenir l'attractivité résidentielle pour les familles et réduire les inégalités d'accès aux ressources urbaines. Une ville pensée pour les enfants est aussi plus inclusive, plus sûre et plus vivable, contribuant à améliorer le bien-être collectif et la qualité de vie à toutes les étapes du parcours de vie.

Comment accompagner les pratiques sportives de plein air ?

Les pratiques sportives en plein air (balades, courses, vélo, street-workout, parcs de jeux, équipements en accès libre) sont un bon levier de lien social et de santé publique.

Les agences d'urbanisme aident à recenser les équipements sportifs en espace public, à analyser les usages réels et à repérer les territoires sous-équipés, afin de mieux orienter les investissements. Elles accompagnent les élus pour concevoir des itinéraires sécurisés, développer les espaces de sport en accès libre (terrains multisports, skate-parks, aires de fitness, parcs de jeux polyvalents, berges aménagées) et intégrer ces usages dans la politique de l'espace public, de la mobilité et de la transition écologique, pour faire de la ville un terrain de jeu accessible à tous.

OUTILS

Observatoire de l'habitat et du foncier

Les observatoires de l'habitat, souvent menés à l'échelle intercommunale, sont des ressources précieuses : ils centralisent des données fiables sur l'offre, la demande, les prix, la vacance, ou encore la qualité du bâti.

Il est aussi utile de croiser ces données avec celles des observatoires fonciers, qui permettent d'identifier les potentiels de densification, les friches, ou les zones à enjeux (ZAN, risques, servitudes). Ces outils facilitent une lecture partagée du territoire et aident à prioriser les actions.

Observatoire locaux des loyers

Les observatoires locaux des loyers (OLL) apportent un éclairage complémentaire en fournissant des données objectives sur les loyers du parc privé, à l'échelle locale. Ils permettent de mieux comprendre les tensions du marché locatif et d'ajuster les politiques locales de l'habitat.

OUTILS

Observatoire territorial du logement étudiant

Les OTLE (Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant) apportent un éclairage spécifique sur les besoins en logement étudiant, en lien avec les dynamiques universitaires, les mobilités étudiantes et les tensions sur le parc locatif. Ils sont particulièrement utiles dans les communes accueillant des établissements d'enseignement supérieur.

Plan guide

Un plan-guide est un document d'aménagement urbain qui définit les grandes ambitions, principes et orientations d'un projet (ou d'un territoire) sur le long terme, sans être un règlement prescriptif. Il sert de cadre de référence entre les outils réglementaires (PLU, SCOT, etc.) et les projets concrets, en traduisant une vision politique et qualitative de l'urbanisation désirée. Le plan-guide permet d'assurer une continuité dans le temps au-delà des mandatures et de guider les opérations futures (réhabilitations, constructions, aménagements) dans le sens d'une vision partagée. Il est particulièrement utile pour les cœur de villes, les centres-bourgs ou les grands projets urbains, où il articule préservation de l'existant, transformations progressives et recomposition de l'espace public.

COMMENT DÉFINIR MON PROJET D'ACTION SUR LES ESPACES PUBLICS DE MA COMMUNE ?

Définir un projet d'action sur les espaces publics, c'est penser à la fois qualité de vie, attractivité, mobilité, et transition écologique. Pour cela, les agences d'urbanisme accompagnent les territoires dans :

1. La réalisation d'un diagnostic partagé

Avant toute chose, il est essentiel de comprendre les forces et faiblesses des espaces publics : quels usages ? Quels dysfonctionnements ? Quels enjeux sociaux, environnementaux, patrimoniaux ? Les agences d'urbanisme peuvent conduire ce diagnostic avec toutes les parties prenantes, en associant les habitants, les services municipaux et les partenaires locaux.

2. L'élaboration d'un plan-guide

Le plan-guide est une vision stratégique à moyen et long terme, qui identifie les secteurs à transformer en priorité, propose des principes d'aménagement (mobilités, végétalisation, usages), et sert de référence pour coordonner les projets futurs. Les agences peuvent le co-construire, en intégrant les contraintes techniques, réglementaires et budgétaires.

3. La planification et le phasage d'actions

Un bon projet se déploie dans le temps : Quelles actions à court terme pour montrer les premiers résultats ? Quels investissements à moyen terme ? Comment articuler les projets avec les autres politiques publiques (mobilité, logement, commerce...) ? Les agences aident à prioriser, séquencer et intégrer les actions dans une feuille de route réaliste.

4. La mobilisation des bons outils

Les agences d'urbanisme peuvent aider à identifier les financements possibles (ANRU, ADEME, Région...), à construire des partenariats techniques et institutionnels, mais aussi à intégrer les projets dans les documents de planification (PLU, PADD, PCAET...)

5. L'association des habitants et des usagers

Enfin, un projet d'espace public réussi est partagé : les agences d'urbanisme peuvent concevoir et animer des démarches participatives. Elles peuvent proposer des concertations, ateliers, marches exploratoires, ainsi qu'une communication pédagogique et transparente.

LES RESSOURCES DE LA FNAU



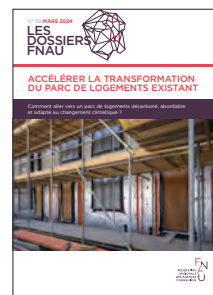
Les territoires face à la montée des locations de courte durée

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/les-territoires-face-a-la-montee-des-locations-de-courte-duree/>



Le logement abordable, un impératif pour une société plus inclusive

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/le-logement-abordable-un-imperatif-pour-une-societe-plus-inclusive/>



Accélérer la transformation du parc de logement existant

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/accelerer-la-transformation-du-parc-de-logements-existant/>

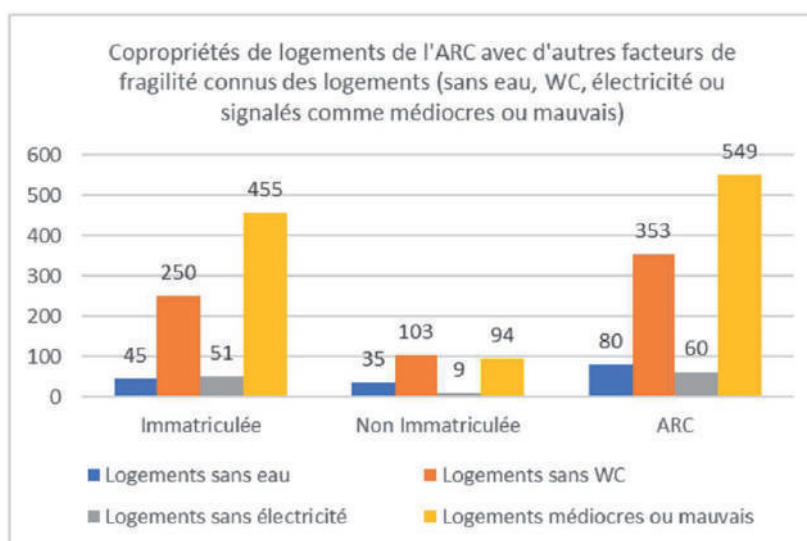


| LE SAVOIR-FAIRE DE OISE-LES-VALLÉES

SUIVRE LES POLITIQUES D'HABITAT ET LES ÉVALUER

Identification des copropriétés fragiles

Sur la base de l'identification des copropriétés à partir des fichiers fonciers et par le croisement de trois indicateurs, un premier repérage des copropriétés potentiellement fragiles peut être réalisé, ce qui peut aider à définir les orientations des OPAH ou autres dispositifs de politiques publiques.



La concentration des friches d'habitat, le Parangonnage des maisons de l'habitat en France, le logement des jeunes actifs et le suivi du PLH

Différents travaux permettent d'alimenter les observatoires afin de comprendre la situation locale et les enjeux afin d'aider à déterminer les politiques de l'habitat au sein de chacune des intercommunalités. Tous ces travaux intéressent tous les partenaires de Oise-les-Vallées : les collectivités comme l'Etat ou encore l'EPFlo, le PNR, etc.

Le suivi du PLUIh à travers ses révisions, modifications et évaluations

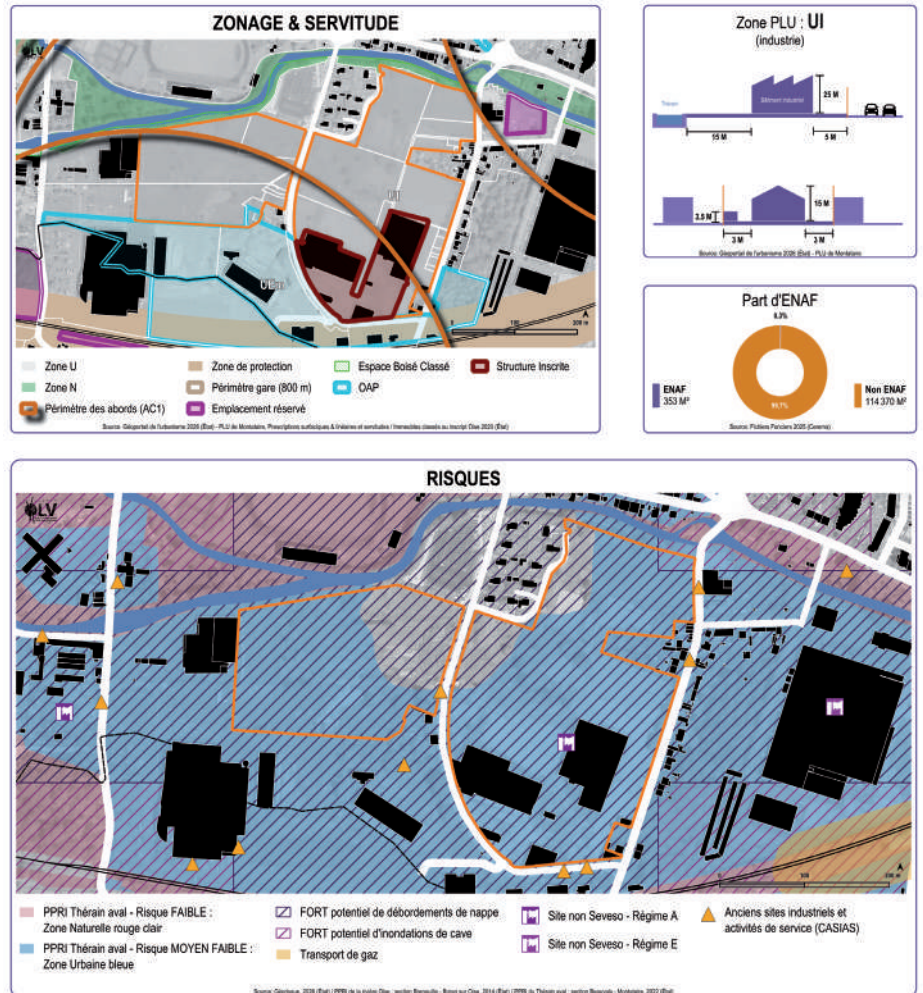
Oise-les-Vallées ne pouvant pas assurer de révisions ou modifications de PLU, elle a la capacité d'apporter son expertise dans l'élaboration et révision des PLUi des intercommunalités.



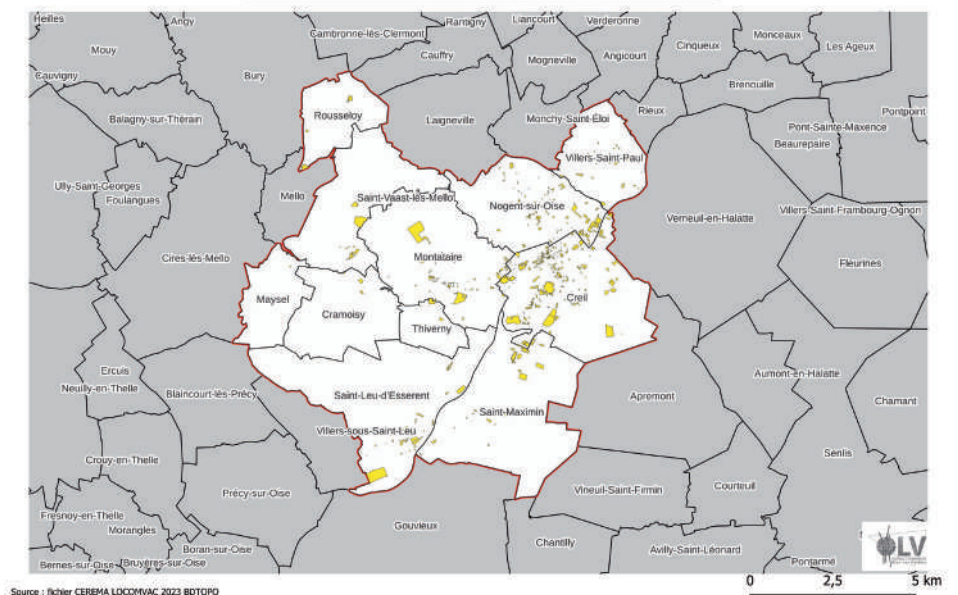
VALLÉES DE L'OISE

Friches et potentiel de requalification

Des inventaires précis des friches économiques et d'habitat ont été réalisés et au fur et à mesure, leurs potentiels de requalification en 3D sont étudiés.



LOCALISATION DES LOCAUX D'ACTIVITES





Les inégalités sociales et territoriales demeurent l'une des difficultés majeures auxquelles les collectivités doivent faire face. Fragmentations urbaines, accès inégal aux services essentiels, vieillissement démographique, difficultés de mobilité ou encore vulnérabilités sociales renforcées par les transitions en cours : ces enjeux appellent des réponses territorialisées, fondées sur une compréhension fine des besoins des habitants. Les agences d'urbanisme jouent ici un rôle déterminant en produisant des diagnostics partagés, en révélant les fractures et en accompagnant les élus dans la mise en œuvre de stratégies d'inclusion et de cohésion sociale. Leur expertise permet d'imaginer des territoires plus accessibles — pour les enfants, les jeunes, les familles, les seniors — mais aussi plus solidaires, grâce à un meilleur accès aux services, à la santé, au numérique et à des mobilités décarbonées adaptées. En soutenant les démarches de projets de territoire, les contrats de cohésion, ou encore les dynamiques interterritoriales, les agences contribuent à réduire durablement les écarts et à construire des environnements de vie plus justes, équilibrés et résilients.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

LES ENJEUX, LES RÉPONSES DES AGENCES

ACCÈS AUX SERVICES

Comment offrir un accès plus équitable aux services, à la santé et aux équipements ?

Les inégalités d'accès aux services, à la santé et aux équipements se jouent autant en temps d'accès qu'en coût, en fréquence ou en qualité de l'offre. Un premier enjeu est de rendre visibles ces écarts pour rendre les arbitrages politiques plus explicites.

Les agences d'urbanisme cartographient les déficits d'accessibilité (temps de trajet, offre de transport, coût, amplitude horaire, qualité de service) et repèrent les publics et territoires les plus exposés. Elles proposent ensuite des scénarios d'implantations nouvelles, de mutualisations d'équipements, de services mobiles ou de coopérations intercommunales, en intégrant systématiquement les questions de mobilité, de santé et de proximité dans les projets d'aménagement, afin de rééquilibrer l'offre là où elle manque.

Comment décarboner et rendre accessibles les mobilités du quotidien, y compris en zones rurales ?

La décarbonation des mobilités ne peut pas reposer uniquement sur la voiture individuelle, surtout dans les territoires ruraux et périurbains où les distances sont longues et les offres alternatives limitées. Les solutions doivent partir des pratiques réelles et des contraintes de temps, de coût et d'organisation des habitants.

Les agences réalisent des diagnostics de mobilité (flux, motifs, horaires, publics captifs, dépendance à la voiture) et testent des scénarios mêlant mobilités actives, offres partagées, rabattements vers les pôles de services et intermodalité.

Elles accompagnent l'élaboration des plans de mobilité et des projets d'aménagement en veillant à la fois à la réduction des émissions et à l'accessibilité pour tous, notamment les publics les plus contraints (jeunes, personnes âgées, ménages modestes, non-motorisés).

Comment réduire la fracture numérique ?

La fracture numérique ne tient pas seulement aux infrastructures mais aussi aux équipements, aux compétences et à la capacité à utiliser les services en ligne essentiels (démarches, emploi, santé, éducation). Elle crée de nouvelles formes d'inégalités territoriales et sociales.

Les agences d'urbanisme analysent la couverture des réseaux, les équipements des ménages et les usages effectifs, et identifient des « zones blanches sociales » où les habitants, même raccordés, restent éloignés du numérique. Elles aident les élus à concevoir des politiques combinant déploiement d'infrastructures, lieux ressources (tiers-lieux, médiathèques, maisons de services), dispositifs de médiation numérique et critères d'inclusion à intégrer dans les politiques d'équipement et d'aménagement, pour que le numérique devienne un levier d'égalité plutôt qu'un facteur d'exclusion.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Comment accompagner les stratégies de végétalisation pour offrir des espaces verts à proximité des habitants ?

La végétalisation et l'accès aux espaces verts répondent à la fois à des enjeux d'adaptation au changement climatique et de biodiversité mais aussi de qualité de vie et de santé publique. L'enjeu est de proposer des espaces de nature accessibles à tous, à distance de marche, en particulier dans les quartiers denses.

Les agences d'urbanisme réalisent des diagnostics de trame verte, de canopée, d'îlots de chaleur urbains et d'accessibilité aux parcs et jardins, en croisant ces données avec la composition sociale et démographique des quartiers. Elles accompagnent les territoires pour définir des stratégies de végétalisation (rues, cours d'écoles, friches, dents creuses, grands ensembles), prioriser les secteurs à traiter et intégrer ces objectifs dans les documents de planification et les projets urbains, afin de rapprocher concrètement la nature du quotidien des habitants.

Comment lutter contre les passoires et bouilloires thermiques ?

Les passoires thermiques et, de plus en plus, les « bouilloires » thermiques exposent certains logements à des conditions extrêmes de froid ou de chaleur, avec des conséquences sociales et sanitaires fortes. Ces situations se concentrent souvent dans les parcs anciens, les copropriétés fragiles et certains segments du parc locatif privé ou social.

Les agences d'urbanisme aident à repérer et cartographier ces vulnérabilités en croisant données énergétiques, caractéristiques du bâti, conditions sociales des ménages et exposition aux phénomènes de chaleur urbaine. Elles proposent des stratégies territorialisées de rénovation et d'adaptation (priorisation des îlots, articulation avec les dispositifs d'aides, ciblage des copropriétés, requalification des quartiers), en les reliant aux politiques de l'habitat, de santé, de lutte contre la précarité et de transition écologique.

OUTILS

OFS-BRS

Face à des objectifs parfois perçus comme contradictoires – accompagnement des parcours résidentiels, sobriété foncière, transition énergétique – la production de logements abordables constitue un enjeu central pour les ménages comme pour les collectivités et les opérateurs, dans un contexte de forte tension liée à la hausse des taux d'intérêt et aux difficultés d'accès au crédit. Créé par la loi ALUR en 2014, le dispositif Organisme de Foncier Solidaire – Bail Réel Solidaire (OFS-BRS) apporte une réponse structurelle à ce défi. En dissociant le foncier du bâti, il permet à des ménages modestes d'accéder à la propriété à un coût maîtrisé, tout en garantissant dans le temps la vocation sociale des logements grâce à la reconduction du bail à chaque mutation.

Comment faciliter l'accès des plus fragiles au logement (étudiants, ménages défavorisés, publics spécifiques) ?

Les étudiants, les ménages modestes, les familles monoparentales, les jeunes en insertion ou certains publics spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes hébergées, etc.) rencontrent des difficultés d'accès au logement, à la fois en terme de coût, de localisation et de qualité.

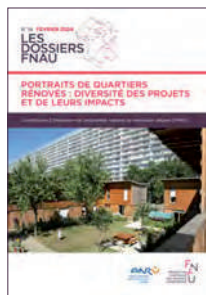
Les agences d'urbanisme analysent les besoins par profils de ménages et par territoires (tension sur le parc locatif, manque de petites typologies, éloignement des établissements d'enseignement ou des bassins d'emploi) et identifient les marges de manœuvre (mobilisation du parc existant, réservations, résidences spécifiques, habitat intergénérationnel ou inclusif). Elles accompagnent les collectivités pour inscrire ces objectifs dans les politiques de l'habitat, les PLH, les PLU(i) et les projets urbains, en articulant intervention sur le parc social, mobilisation du parc privé et dispositifs d'accompagnement social, afin de sécuriser les parcours résidentiels des plus fragiles.

LES RESSOURCES DE LA FNAU



Aménager avec les serm, mettre les territoires sur de bons rails

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/amenager-avec-les-serm-mettre-les-territoires-sur-de-bons-rails/>



Portraits de quartier rénovés : diversité des projets et leurs impact

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/portraits-de-quartiers-renoves-diversite-des-projets-et-de-leurs-impacts/>



OFS-BRS, un dispositif agile au bénéfice des territoires et des habitants à mieux déployer

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/avis-fnau-n12-ofs-brs-un-dispositif-agile-au-benefice-des-territoires-et-des-habitants-a-mieux-deployer-pour-repondre-aux-besoins-en-logement/>



LE SAVOIR-FAIRE DE OISE-LES-VALLÉES

→ En savoir plus

<https://www.oiselavallee.eu/wordpress/?p=9351>

<https://www.oiselavallee.eu/wordpress/wp-content/uploads/2025/11/rapport-technique-2024-2025.pdf>

VALLÉE L'OISE - ÉCOMOBILITÉ

Sensibilisation des enfants à l'écomobilité

Pour favoriser la pratique du vélo et des mobilités actives, l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées mène, dans le cadre d'un projet soutenu par l'ADEME, des ateliers destinés aux enfants de cycle 2 et 3 des vallées de l'Oise.

Ces ateliers visent à :

- sensibiliser les enfants aux différents modes de déplacement,
- les amener à réfléchir à leurs pratiques actuelles
- encourager des habitudes de mobilité plus durables.

Les séances abordent divers thèmes : sécurité routière, infrastructures, temps de trajet, modes de transport, mais aussi environnement et santé. Organisées avec les acteurs locaux et les communes, elles prennent la forme d'activités ludiques et adaptables, sur une demi-journée ou davantage, selon les besoins des structures d'accueil et l'âge des enfants.



⇒ Pour garantir une approche dynamique et accessible, l'Agence a conçu un ensemble d'activités modulables, permettant d'aborder les mobilités actives sous des angles multiples. Exemples d'ateliers proposés :

- Jeu de l'Oï(s)e : conçu par l'Agence pour découvrir les différents modes de transport et leurs impacts.
- Carte isochrone : comprendre les temps de déplacement autour de l'école ou du quartier.
- Sortie en ville : mise en pratique des notions vues en atelier, repérage des aménagements et des pôles d'activité.
- Défi mobilité : tenir un carnet de bord de ses déplacements pendant une semaine et ouvrir le dialogue avec la famille.

FAIRE ÉVOLUER LES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLIC

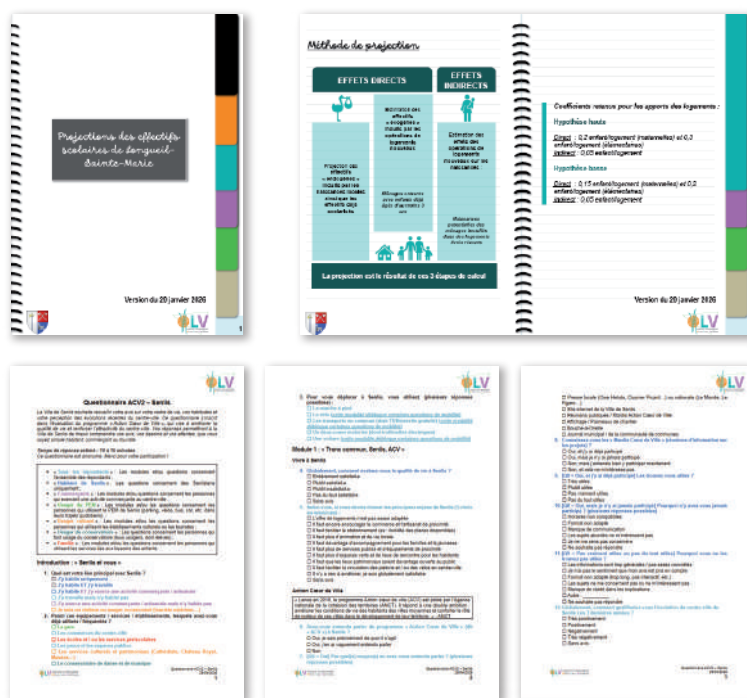
Accessibilité, localisation et évolution des équipements/espaces publics

Les équipements et espaces publics doivent rester attractifs et être adaptés aux changements climatiques. Leur évolution étant nécessaire, des diagnostics urbains peuvent être conduits afin d'évaluer la pérennité de leur fonctionnement (hypothèses d'aménagement).

EFFECTIF SCOLAIRES

Projections des effectifs scolaires à l'horizon de 5 ans

Depuis de nombreuses années, Oise-les-Vallées suit les effectifs scolaires du premier degré et réalise des projections à l'horizon 5 ans à l'échelle de chacune des écoles d'une commune, et les conséquences sur les locaux existants ou à créer.



CŒUR DE VILLE

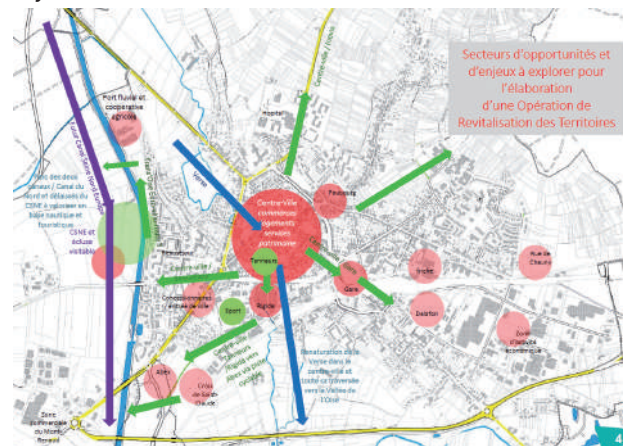
Participation aux dispositifs Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir...

L'Etat incitant les collectivités intégrer ses dispositifs permettant de développer l'attractivité des centres-villes, centres-bourgs, quartiers populaires... Oise-les-Vallées peut apporter sa connaissance et son expertise dans ces dispositifs.

Mouy



Noyon





La complexité des défis territoriaux contemporains impose de dépasser les frontières administratives, sectorielles et institutionnelles. Les agences d'urbanisme, par leur posture de neutralité, transversale et partenariale, sont des acteurs clés pour favoriser une coopération durable entre collectivités, services de l'État, opérateurs, acteurs privés et société civile.

Elles participent à l'émergence de stratégies partagées, facilitent le décloisonnement des politiques publiques et soutiennent l'ingénierie locale dans toutes ses dimensions. Qu'il s'agisse de coopérations urbain-rural, de projets intercommunaux, de démarches régionales ou de collaborations transfrontalières et européennes, les agences contribuent à construire une vision commune au service de territoires plus cohérents, solidaires et efficaces.

RENFORCER LES COOPÉRATIONS

LES ENJEUX, LES RÉPONSES DES AGENCES

Pourquoi renforcer les coopérations entre territoires ?

Les dynamiques économiques, les mobilités, les ressources naturelles, les flux d'énergie ou encore les équilibres écologiques s'inscrivent dans des systèmes territoriaux interdépendants.

Les ressources sont par nature localisées — foncier, eau, espaces naturels, capacités de production énergétique — tandis que les besoins, eux, sont partagés. Mettre en place des stratégies décarbonées et durables suppose donc d'articuler ces réalités et de construire des alliances entre territoires, afin d'optimiser les complémentarités plutôt que de juxtaposer des politiques isolées.

Les exemples liés aux risques et à l'adaptation climatique sont particulièrement éclairants. En matière d'inondations, les choix d'aménagement opérés en amont d'un cours d'eau ont des conséquences directes en aval : l'imperméabilisation des sols, la gestion des zones d'expansion des crues ou les aménagements hydrauliques appellent des stratégies pensées à l'échelle du bassin versant.

Renforcer les coopérations, c'est ainsi reconnaître ces interdépendances, partager les diagnostics, mutualiser l'ingénierie et construire des stratégies cohérentes à l'échelle pertinente. C'est aussi donner aux territoires les moyens d'agir plus efficacement face aux transitions écologiques, économiques et sociales qui les concernent collectivement.

Les agences d'urbanisme aident à bâtir des stratégies interterritoriales (mobilités, santé, enseignement, emploi). Elles facilitent le dialogue entre échelles (commune, EPCI, département, région), produisent des diagnostics croisés et structurent des actions partagés sur les sujets à forte interdépendance (mobilités, eau, habitat, économie).

À quelle échelle agir face à des enjeux qui dépassent les frontières administratives ?

Choisir la bonne échelle d'intervention est une condition essentielle de l'efficacité publique. Certains sujets relèvent de la proximité communale ; d'autres nécessitent une coordination intercommunale, départementale, régionale, voire européenne.

Les mobilités du quotidien en sont une illustration concrète. Les habitants résident dans une commune, travaillent dans une autre, consomment ou étudient ailleurs encore. Les flux domicile-travail, l'organisation des transports collectifs, les infrastructures cyclables ou les pôles d'échanges s'inscrivent à l'échelle d'un bassin de vie, et non dans les seules limites administratives. Penser ces questions à une échelle trop restreinte conduit souvent à des ruptures de continuité ou à des investissements peu optimisés.

Les agences d'urbanisme aident les collectivités à identifier l'échelle pertinente selon les enjeux, à analyser les flux réels, à articuler les compétences et à clarifier les responsabilités. Elles contribuent ainsi à ajuster l'action publique à la bonne maille territoriale, en recherchant cohérence, efficacité et complémentarité entre les niveaux d'intervention.

Comment articuler les échelles communale, intercommunale, régionale et européenne ?

L'enjeu n'est pas de superposer les niveaux, mais de les mettre en cohérence. Les politiques locales s'inscrivent dans des cadres régionaux, nationaux et européens qui influencent les financements, les normes et les orientations stratégiques, ce qui rend extrêmement complexe la compréhension des enjeux et les arbitrages à rendre.

En apportant une compréhension des enjeux de façon systémique et multiscalaire et en assurant un rôle d'interface entre différentes échelles, les agences facilitent la circulation de l'information, la coordination des stratégies et l'alignement des projets territoriaux avec les cadres plus larges. Elles contribuent ainsi à renforcer la cohérence d'ensemble et la capacité d'action des collectivités.

Comment coopérer avec toutes les parties prenantes ?

Les politiques d'aménagement ne peuvent pas être conçues de manière sectorielle ou descendante. Elles impliquent une diversité d'acteurs : collectivités, services de l'État, opérateurs de mobilité et d'énergie, établissements publics fonciers, acteurs économiques, associations, monde académique et, plus largement, société civile.

Associer l'ensemble de ces parties prenantes permet de débattre, d'enrichir les projets, d'anticiper les points de tension et, in fine, de favoriser leur appropriation. C'est aussi une condition pour élaborer des stratégies réellement partagées, qu'il s'agisse de planification des mobilités, de transition énergétique, de stratégies foncières ou d'opérations d'urbanisme négocié.

Les agences d'urbanisme constituent précisément des espaces partenariaux conçus pour cela. Leurs membres incluent des acteurs d'intérêt général — notamment dans les domaines de la mobilité, de l'énergie ou du foncier — ce qui facilite l'élaboration de stratégies communes et la mise en cohérence des investissements.

Elles conçoivent et animent des dispositifs variés de partage et de concertation : ateliers territoriaux, conférences, démarches participatives. Elles cadrent les controverses, objectivent les débats, traduisent les objectifs. Dans un contexte où l'action publique se construit de plus en plus dans la négociation et la coopération, les agences offrent un cadre structuré pour faire dialoguer les intérêts, sécuriser les projets et renforcer la qualité des décisions collectives.

OUTILS

Contrat de réciprocité

Le contrat de réciprocité est un accord formalisé entre plusieurs collectivités ou territoires visant à organiser une coopération équilibrée autour d'intérêts partagés. Il fixe des objectifs communs (par exemple en matière de mobilités, d'alimentation, de services, de développement économique ou de préservation des ressources), précise les engagements réciproques de chaque partie et cherche à reconnaître la complémentarité entre territoires urbains, périurbains et ruraux plutôt qu'à les mettre en concurrence.

Projets alimentaires territoriaux (PAT)

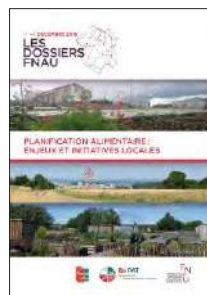
Ce sont des démarches de projet et de gouvernance qui visent à structurer, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé pour rapprocher acteurs agricoles, collectivités, entreprises et habitants, et ont pour objectifs de développer une alimentation saine, durable et accessible, de soutenir les filières locales, de lutter contre la précarité alimentaire et de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

LES RESSOURCES DE LA FNAU



Abécédaire de la coopération territoriale

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/abecedaire-de-la-cooperation-territoriale/>



Planification alimentaire : enjeux et initiatives locales

→ En savoir plus
<https://fnau.org/fr/publication/planification-alimentaire-enjeux-et-initiatives-locales/>



| LE SAVOIR-FAIRE DE OISE-LES-VALLÉES

RÉSEAUX LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX

En tant qu'ingénierie publique locale, Oise-Les-Vallées participe à plusieurs instances : Comité local de cohésion des territoires, Comité départemental de la connaissance territoriale, Comité départemental de l'ingénierie, Comité directeur de l'office du tourisme...

Au sein de la Fédération et du réseau régional Urba8, les agences d'urbanisme échangent régulièrement permettant ainsi aux acteurs des territoires d'avoir une vision et une connaissance à plusieurs échelles.



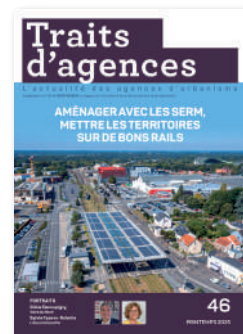
ORGANISATION DE VOYAGES

L'agence organise régulièrement des voyages permettant ainsi de rencontrer d'autres acteurs ayant des enjeux territoriaux similaires ou comparables afin de trouver des solutions ou des expériences intéressantes. Des carnets d'urbaniste sont publiés à la suite de ces voyages.



EXPERTISE NATIONALE

L'agence est reconnue à l'échelle nationale afin de mener des expertises dans différents domaines (Ecoquartiers...) et de contribuer à différentes publications (*Traits d'agences*, *Dossiers FNAU*, *Revue Urbanisme*...) ou instances (Comité d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs...)



OISE-LES-VALLÉES

Une méthode d'identification des logements vacants

Les évolutions récentes en matière de définition de friche, comme le décret du 26 décembre 2023, apportent des précisions pour aider les territoires à mieux les identifier. C'est ainsi que dans ce cadre Oise-les-Vallées a cherché à repérer des sites répondant au critère de « concentration élevée de logements vacants ou d'habitat indigne ». Néanmoins la formulation de cet indicateur demeure vague et soulève des interrogations, nécessitant des clarifications. À titre d'exemple, la question du seuil de vacance considérée comme « élevée » demeure floue. Par ailleurs, le décret ne précise ni la nature ni le type (collectif ou individuel) des logements vacants concernés. Or cette distinction est importante car ces deux types de logements présentent des causes de vacance et des solutions différentes. Considérant ces faits, l'Agence a testé une méthode pour les vallées de l'Oise permettant de qualifier et de repérer la concentration élevée des logements vacants aussi bien dans le collectif que l'individuel. Ce travail a permis de constater que même si un phénomène de concentration de la vacance peut être observé sur le territoire, il est compliqué de la qualifier comme étant élevée. Ainsi, il semble être plus intéressant dans des territoires situés en dehors de zones urbaines fortement densifiées d'étudier au cas par cas la localisation au bâtiment des logements vacants de plus de cinq ans et dont le taux de vacance est supérieur à 60%. ■



© Oise-les-Vallées



**QUELQUES
ACRONYMES
INDISPENSABLES
À CONNAÎTRE**

DÉFINITIONS

1. PLU / PLUI

Plan Local d'Urbanisme / intercommunal

Ce que c'est : le document qui fixe les règles d'urbanisme (construction, hauteur, densité, formes urbaines, zones constructibles) à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité. Il encadre la délivrance des permis de construire.

À quoi ça sert : c'est l'un des principaux leviers pour agir sur le cadre de vie, l'habitat, les activités économiques et les transitions (énergie, nature en ville...).

2. SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

Ce que c'est : un document stratégique à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Il fixe un cap global pour le grand territoire : habitat, mobilités, commerce, environnement.

À quoi ça sert : il donne un cadre commun pour éviter les concurrences entre territoires et assurer une cohérence d'ensemble.

3. ZAN

Zéro Artificialisation Nette

Ce que c'est : la politique nationale visant à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols.

À quoi ça sert : Cela permet d'encadrer fortement l'étalement urbain, de préserver les sols et de favoriser la densification/requalification.

4. SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Ce que c'est : le document de planification porté par la Région qui définit les grandes orientations régionales (mobilités, déchets, foncier, biodiversité...). Ses objectifs s'imposent (sous forme de compatibilité) aux SCoT, puis, indirectement, aux PLU(i).

À quoi ça sert : Le SRADDET sert à coordonner les grandes politiques publiques régionales, à donner de la visibilité aux collectivités et aux acteurs locaux, et à renforcer la cohérence et la solidarité entre territoires. Il fixe un cap commun pour que tous les territoires avancent ensemble, de manière lisible et harmonisée.

5. EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

Ce que c'est : la structure intercommunale (CC, CA, CU, Métropole) qui peuvent porter des compétences comme l'aménagement, le PLUi, le développement économique, les mobilités...

À quoi ça sert : Les intercommunalités permettent d'organiser la coopération entre communes pour exercer ensemble des compétences qu'elles ne pourraient pas assumer seules ou qui ont plus de sens à être gérés de manière commune.

6. PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Ce que c'est : le projet politique du PLU(i).

À quoi ça sert : exprimer la vision du territoire à 10-15 ans.

7. OAP

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Ce que c'est : des orientations thématiques ou sectorielles (mobilité, logement, paysage...) dans le PLU(i).

À quoi ça sert : guider la mise en œuvre concrète de votre projet.

8. PLH

Programme Local de l'Habitat

Ce que c'est : la stratégie habitat de l'intercommunalité sur six ans.

À quoi ça sert : planifier la production de logements, les besoins sociaux, la rénovation. C'est un outil clé pour équilibrer l'offre, répondre aux besoins et coordonner les acteurs (bailleurs, promoteurs...).

9. PDU /PDM

Plan de Déplacements Urbains / Plan de Mobilité

Ce que c'est : le document structurant la politique des mobilités (transport public, vélo, circulation, stationnement...).

À quoi ça sert : organiser les déplacements à l'échelle intercommunale, indispensable pour articuler urbanisme et mobilités et réduire les congestions.

10. SRU

Solidarité et Renouvellement Urbains

Ce que c'est : une loi fondatrice pour l'urbanisme et qui prévoit la construction de logements sociaux (dont la règle des 20/25 % de logements sociaux).

À quoi ça sert : favoriser la mixité sociale, produire du logement pour tous, et garantir la cohérence territoriale.





Fédération nationale des agences d'urbanisme - 2026
 22 rue Joubert, 75009 Paris
 01 45 49 32 50 / fnau@fnau.org

